Nations Unies S/2017/934



Conseil de sécurité

Distr. générale 7 novembre 2017 Français

Original: anglais

Lettre datée du 6 novembre 2017, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur les propos incendiaires et agressifs tenus par le Ministre israélien des transports et des renseignements, Yisrael Katz, lors de sa visite à Tokyo le 26 octobre 2017. En réponse à une question sur l'Iran, M. Katz a dit : « Si l'action internationale conduite actuellement par le Président américain, Donald Trump, ne contribue pas à empêcher l'Iran de se doter de capacités nucléaires, Israël interviendra de lui-même militairement ».

L'Iran n'a jamais cherché et ne cherchera jamais à acquérir des armes nucléaires car il continue d'honorer pleinement l'engagement qu'il a souscrit en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Plan d'action global commun.

Dans ces conditions, et Israël étant le seul État de la région non partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui détient des armes nucléaires et dont les installations et les activités nucléaires ne sont pas soumises aux garanties, et qui rejette tous les efforts consentis par la communauté internationale en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, n'est-il pas paradoxal que non content de se déclarer préoccupé par le programme nucléaire iranien – exclusivement destiné à des fins pacifiques – il continue de le menacer?

Précédemment, dans ma lettre datée du 19 mai 2015 (S/2015/353), j'ai appelé votre attention et celle du Conseil de sécurité sur un autre exemple des menaces proférées par le régime israélien, à savoir le discours prononcé le 5 mai 2015 par le Ministre israélien de la défense, Moshe Yaalon, dans lequel il avait menacé d'utiliser une bombe nucléaire contre l'Iran et de continuer à tuer des civils, y compris des femmes et des enfants, dans la bande de Gaza et au Liban.

Les cas évoqués ci-dessus ne sont que deux exemples parmi tant d'autres des projets d'agression que les Israéliens ont fomentés contre l'Iran. Le régime israélien n'a jamais caché ses intentions agressives ni cessé de proférer des menaces militaires contre mon pays. Les menaces d'intervention militaire qu'Israël continue de faire peser sur le programme nucléaire pacifique de l'Iran constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran compte que le Secrétaire général et le Conseil de sécurité s'acquitteront de l'obligation que leur impose la





Charte en mettant un terme aux menaces israéliennes dirigées contre mon pays et en condamnant ces déclarations inconsidérées et irresponsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Gholamali **Khoshroo**

2/2 17-19734